

# COMMUNE DE TUCQUEGNIÉUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2016 A 19h30

### **NOMBRE**

de conseillers en exercice : 22  
de présents : 15  
de votants : 18

**PRESENTS** : Mmes - Mrs STACHOWIAK Simon – CARLI Carlo – WAWRZYNIAK Marianne - FRETTE Patrick – NOCCHI Raymond – GAYCHET Marie – RIANI Carlo – SBERNARDORI Thierry – DI CARO Céline – RONZANI Geneviève – SAMARINE Martine – COLLE Agnès -- SALON Aurélie — LIS-THIL Samuel - GRZESKOWIAK Jean-Marc

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mme PANTALONE donne pouvoir à Mme WAWRZYNIAK  
Mr BOGUS Serge donne pouvoir à Mr FRETTE  
Mr VOUAUX donne pouvoir à Mr STACHOWIAK

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mr MAGGI Fabien  
Mme MECHERI Sonia  
Mr FACHETTI Luc  
Mme THIVET Michèle

**Madame SAMARINE** est désignée secrétaire de séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire souhaite revenir sur les inondations qui ont frappé la commune entre le 28 mai et le 5 juin. Trente-cinq habitations ont été touchées sur TUCQUEGNIEUX. Certains ont même connu cet épisode à trois reprises d'affilées.

Monsieur Le Maire explique que cette expérience doit servir de leçon et que si une telle catastrophe venait à se reproduire, il faut faire venir tous les conseillers disponibles, comme lors de la tempête de 1999.

Il souligne l'élan de solidarité qui s'est manifesté entre voisins et remercie et félicite les ouvriers communaux pour leur aide, mais aussi les élus, ainsi que le personnel administratif qui prend les appels des sinistrés et constitue le dossier pour la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Il demande qu'un élu prépare un article à publier dans le prochain bulletin municipal pour remercier toutes les personnes qui sont venues en aide aux sinistrés (pompiers, protection civile, agents, élus...)

## **1) PROCES VERBAL SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

## **2) QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ **Information** : Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place pour assurer une péréquation horizontale entre intercommunalités. Son montant doit être réparti d'un commun accord entre l'intercommunalité et ses communes membres. Cette année il est d'un montant de 40 925 € pour TUCQUEGNIEUX.
- ❖ **Information** : la réception des factures sous format dématérialisé est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- ❖ **Information** : une enquête sur la fréquentation du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) a été réalisée auprès des assistantes maternelles. Les réponses obtenues témoignent de la satisfaction des assistantes de ce relais, et de leur souhait de le voir se poursuivre.
- ❖ **Information** : la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et le Département ont élaboré conjointement un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) qui vise à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit, et à élaborer un plan d'actions partenarial permettant de répondre aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants. Un premier diagnostic a été fait et une présentation est prévue le mercredi 22 juin de 9h à 12h à TRIEUX. Monsieur Le Maire remarque qu'il manque essentiellement sur TUCQUEGNIEUX une offre de praticiens en médecine spécialisée (ophtalmologue, etc.)
- ❖ **Information** : l'AGAPE a envoyé un questionnaire sur les actions en vue de réduire les dépenses énergétiques. La commune a effectivement déjà entrepris des travaux en vue de réduire les dépenses énergétiques : isolation intérieure et extérieure de bâtiments, remplacement de vannes thermostatiques, installation de double vitrage. Il est prévu de poursuivre cette démarche.
- ❖ **Information** : le sujet des chats errants revient souvent. Une solution est possible : faire intervenir le chenil qui les capture pour les stériliser et les ramène à la place où il les a trouvés. Monsieur Le Maire suggère de prendre contact avec le responsable du chenil de Moineville pour lui demander comment cela se déroule.
- ❖ **Information** : le Service Départemental des Services d'Incendie et de Secours a envoyé une invitation à une conférence sur l'engagement de sapeur-pompier volontaire, le vendredi 10 juin 2016 à 20h00 à BRIEY.
- ❖ **Information** : Evelyne DIDIER nous informe qu'elle a répondu favorablement à la proposition de la Commission des affaires européennes du Sénat de prendre connaissance de « l'état des lieux tactique des négociations relatives au traité transatlantique, document DS 1186/16 qui dresse un bilan des discussions et des positions européennes et américaines à la fin mars 2016, en tenant compte des négociations du 12<sup>ème</sup> cycle ». Elle nous fait part de la réponse qu'elle a obtenue, par laquelle on lui explique que les documents ne sont disponibles qu'en anglais et qu'ils sont consultables dans une salle sécurisée au sein du secrétariat général des affaires européennes. Elle fait donc remarquer que, sans traducteur ni possibilité de faire des copies des documents, il est impossible à un parlementaire non initié de comprendre quoi que ce soit aux enjeux et conséquences de ces textes.  
Monsieur Le Maire rappelle la motion prise par le conseil municipal pour dénoncer ses échanges, qui risquent de pénaliser l'Europe, car les règles et normes des Etats Unis ne sont pas les mêmes qu'en France et en Europe.

### **3) ARRÊTE DE FUSION DES INTERCOMMUNALITES**

Nous avons reçu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale. Ainsi, il a été arrêté que l'EPCI du Bassin de Landres fusionne avec la Communauté de Communes du Pays Audunois, et que la Communauté de Communes du Jarnisy (CCJ), la Communauté de Communes du Pays de l'Orne (CCPO) et la Communauté de Communes du Pays de Briey (CCPB) fusionnent en intégrant SAINT-AIL.

Monsieur Le Maire explique que l'EPCI a pris une délibération conforme à celle qu'il avait déjà prise, en votant contre le projet de périmètre tel qu'il avait été proposé par le Préfet. Cependant, l'EPCI ne souhaite pas faire de recours administratif contre cette décision. Monsieur Le Maire propose au Conseil de se prononcer défavorablement comme la dernière fois, mais de ne pas porter l'affaire juridiquement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis défavorable au projet de périmètre fixant, par arrêté en date du 5 avril 2016, le périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays Audunois et de la Communauté de Communes « EPCI du Bassin de Landres ».

### **4) STATUTS DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL SCOLAIRE DU LEP DE LANDRES**

L'opération pour laquelle a été créé le syndicat, à savoir, l'édification du collège d'enseignement technique de Landres et la viabilisation du terrain sur lequel est implanté cet équipement est achevée.

Or, l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un syndicat est dissous de plein droit à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire.

Aussi, le SIS a rajouté à son objet, l'extension du parking ainsi que plusieurs autres travaux d'aménagement.

Monsieur Le Maire rappelle que le LEP de LANDRES est un des rares lycées de l'Est qui forme sur les métiers de la sécurité. Il explique également qu'il est par principe pour le maintien de tous les syndicats en général.

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse la dissolution du SIS de LANDRES, approuve les nouveaux statuts, approuve la poursuite de l'activité du SIS.

### **5) ENFANCE JEUNESSE**

Madame WAWRZYNIAK revient sur l'actualité dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse.

- Fermeture de classes : depuis l'annonce de la fermeture d'une classe à l'école primaire, plusieurs réunions ont eu lieu, que ce soit des réunions de travail ou des rencontres avec l'inspectrice de Briey, ou encore des réunions avec les parents d'élèves. Il s'agit d'une bataille de chiffres. En effet, l'inspection n'est pas d'accord avec les chiffres donnés par l'école et la mairie, qui sont connus par rapport au nombre d'élèves inscrits et aux demandes de dérogation, à savoir 134 élèves pour la rentrée 2016/2017. L'inspection en comptabilise que 119, car ne prend en compte que ceux qui sont dans la base élève. Si la fermeture d'une classe a bien lieu, les élèves seront en moyenne 27 par classe. Une réunion a eu lieu lundi avec les parents d'élèves. 23 parents d'élèves étaient présents. Vendredi, Monsieur Le Maire et la Commission scolaire, accompagnés d'un représentant de parents d'élèves, vont de nouveau rencontrer le directeur académique pour défendre la position de TUCQUEGNIEUX et éviter la fermeture d'une classe.
- Transport scolaire : cette année le transport n'est plus géré par le TED 54 mais par le syndicat de transport du Bassin de BRIEY.
- Madame WAWRZYNIAK a souligné la réussite de la commémoration du centenaire de la Bataille de VERDUN, du 29 mai et la participation des élèves ont bien participé. L'inspectrice était également présente.

### **6) PARTICIPATION GYMNASSE**

En raison de la mise à disposition du gymnase au collège, le SIS doit verser annuellement une indemnité à la commune. Afin de fixer le montant de cette indemnité le conseil doit se prononcer sur un montant en fonction des sommes engagées pour l'entretien des lieux.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de recouvrer auprès du SIS la somme de 16 573,35 €.

## 7) TRAVAUX

Point sur les travaux en cours et à venir :

- l'allée du cimetière a été faite, deux bancs ont été posés.
- Les nids de poule ont été rebouchés.
- L'entreprise Malézieux a dû intervenir concernant des avaloirs bouchés. En effet, il s'avère que des administrés jettent du mortier dans les avaloirs, ce qui les bouche. L'entreprise a également trouvé de la résine et n'est pas sûre de pouvoir déboucher.
- Problème de dalles sous le préau de l'école Albert Lebrun : certaines sont plus hautes que d'autres. La seule solution serait de casser les dalles et de refaire un parterre, à moins qu'il soit possible de raboter les 2 cm qui dépassent. Monsieur CARLI va se renseigner s'il existe des raboteuses et voir pour en louer une.
- Un nouveau branchement d'eau des toilettes de l'école primaire a été réalisé par l'entreprise THEBA afin de remplacer les branchements en plomb.
- La fréquentation du café LE TUCQUENOIS ayant augmenté, la boulangerie d'à côté n'a plus de place de parking pour ses clients. Pour répondre à ce problème, des emplacements à durée limitée (places bleues) sont en cours de mise en place.

## 8) SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Une délibération a été prise lors du dernier conseil pour demander une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du député Jean-Marc Fournel, pour pouvoir doter la mairie d'un serveur, dont le montant s'élève à 8 651,50 €HT. Malheureusement l'enveloppe de sa réserve parlementaire est vide pour cette année. Cependant, nous avons reçu une réponse favorable du sénateur Daniel REINER qui nous accorde 4 000 €. A l'unanimité, le Conseil est d'accord de monter le dossier de demande de subvention et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

## 9) VIREMENTS DE CREDITS BUDGET VILLE ET LOTISSEMENT

Monsieur PERNOT, comptable de la trésorerie du Jarnisy nous a signalé des anomalies budgétaires sur les chapitres globalisés d'ordre du budget de la ville et du budget du lotissement Louis PAPIS, qui ne sont pas équilibrés.

Il est proposé de corriger ces anomalies en virant des crédits de la façon suivante :

Pour le budget de la commune :

Investissement

Dépenses

Chapitre 21 / article 2151 -----+ 2 500,00 €

Recettes

Chapitre 040 / article 28031 -----+ 1 600,00 €

Chapitre 040 / article 281532-----+ 900,00 €

Pour le budget du lotissement LOUIS PAPIS :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 042 / article 71355 ----- - 28 892,19 €

Recettes

Chapitre 070 / article 7015----- - 28 892,19 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces virements de crédits.

## **10) REGIES : COMPLEMENT A LA DELIBERATION SUR LES DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE**

Depuis la loi NOTRÉ, la délégation permanente que le conseil municipal peut consentir au Maire pour la durée de son mandat en matière de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, lui donne la possibilité de modifier ou de supprimer ces régies (CGCT, art. L.2122-22 7°), alors qu'avant il ne pouvait que les créer. Ainsi, il convient d'apporter cette précision en complétant la délibération relative à la délégation permanente. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette précision.

## **11) VALEUR HISTORIQUE DES TERRAINS VENDUS A MONSIEUR BOUTILLOT**

Les parcelles vendues à Monsieur BOUTILLOT doivent être sorties de l'inventaire. Pour cela il faut préciser quelle est leur valeur historique. Celles-ci sont issues de l'acquisition de plusieurs parcelles que la commune a faite auprès d'ARCELOR MITTAL pour un montant global de 15 000 €. Après calcul proportionnel à la surface des terres, il en ressort que la valeur historique des parcelles vendues à monsieur BOUTILLOT est la suivante :

Parcelle AC 224 (« Souchamp ») : 3 013,20 € ;

Parcelle AC 230 (« Les Fosses ») : 5 970,00 € ;

Soit un montant total de 8 983,20 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord sur la valeur historique de ces parcelles.

## **12) ENQUETE PUBLIQUE EOLIENNE**

La commune a été destinataire de deux arrêtés préfectoraux relatifs à des enquêtes publiques concernant des projets d'implantation d'éoliennes sur les communes de SANCY et de BOULANGE. Toutes les communes se trouvant dans un périmètre de 6 kms sont invitées à se prononcer sur ces projets.

A l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à l'implantation d'éoliennes sur les communes de SANCY et de BOULANGE.

## **13) MOTION CONTRE LE NOUVEAU CADENCEMENT DES TER**

La SNCF a décidé de supprimer en décembre 2016 deux allers et retours de trains TER NANCY-LONGWY et LONGWY-NANCY et de supprimer au 28 août 2016 la liaison aller-retour LONGWY-THONVILLE pour cause de « manque de conducteurs ».

A l'unanimité le Conseil Municipal s'oppose à ces suppressions.

## **14) MOTION DE SOUTIEN PARIS JEUX OLYMPIQUES**

Nous avons été destinataires d'un mail de l'Association des Maires de France qui invite chaque collectivité à prendre une délibération de soutien à la candidature de la ville de PARIS pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. L'AMF explique que si PARIS était retenue par le Comité International Olympique en 2017, cela aurait un impact considérable pour Paris mais aussi pour l'ensemble du territoire métropolitain et de l'outre-mer, à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entraînement, l'accueil de millions de visiteurs, le développement de la pratique sportive, etc.

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutient la candidature de PARIS aux JO 2024.

## **15) RAPPORT D'ACTIVITE GRDF**

Comme tous les ans nous avons été destinataires du rapport d'activité de GRDF. La commune doit se prononcer sur ce rapport.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte le rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.